

Jour de séance 08

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Première session, 55^e législature
le vendredi 8 août 2003

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités et messages de félicitations
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés
Questions orales
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

FEUILLETON ET AVIS
ORDRE DU JOUR

TROISIÈME LECTURE

1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*. L'hon. M. Green, c.r.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

DÉBATS AJOURNÉS

Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le projet de loi 3, *Loi sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* [M. S. Graham], soit maintenant lu une deuxième fois.

Débat ajourné par l'hon. M. Mockler.

Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* [M. S. Graham], soit maintenant lu une deuxième fois.

Débat ajourné par l'hon. M. Fitch.

Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public* [M. S. Graham.], soit maintenant lu une deuxième fois.

Débat ajourné par l'hon. M. Green, c.r.

Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les assurances* [M. S. Graham], soit maintenant lu une deuxième fois.

Débat ajourné par l'hon. M. Green, c.r.

PROJETS DE LOI RENVOYÉS D'OFFICE AU COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

2, *Loi sur la protection des bénévoles*. M. S. Graham.
(Renvoyé le 1^{er} août 2003.)

5, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*. M. S. Graham.
(Renvoyé le 7 août 2003.)

AVIS DE MOTIONS

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

MOTIONS RÉGLÉES

Motion 22 — L'hon. M. Green. Adoption de la motion le 30 juillet 2003.

Motion 23 — L'hon. M. Green. Adoption de la motion le 30 juillet 2003.

Motion 24 — L'hon. M. Green. Adoption de la motion le 30 juillet 2003.

Motion 25 — L'hon. M. Green. Adoption de la motion le 30 juillet 2003.

Motion 30 — L'hon. M. Lord. Adoption de la motion le 5 août 2003.

MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Motion 1 — M. S. Graham, appuyé par M. Richard, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :
attendu que le budget provincial de 2003-2004 prévoyait un modeste excédent de 7 millions de dollars;

attendu que le ministre provincial des Finances a demandé aux ministères de réduire leurs budgets de 49 millions de dollars;
attendu que le gouvernement provincial a déjà vidé le Fonds de stabilisation financière;
attendu que le premier ministre a pris au cours des derniers mois de nombreux engagements financiers importants;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre des Finances à présenter, d'ici deux semaines, des perspectives économiques révisées pour le Nouveau-Brunswick et des prévisions budgétaires actualisées pour l'année financière 2003-2004.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le mardi 12 août 2003.

Motion 2 — M. S. Graham, appuyé par M. Burke, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que l'escalade des tarifs d'assurance suscite de graves préoccupations chez un grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick ;
attendu que l'allègement à long terme des tarifs pourrait nécessiter des changements fondamentaux au système d'assurance au Nouveau-Brunswick ;
attendu que les préoccupations relatives aux tarifs d'assurance visent maintenant, en plus de l'assurance automobile, les domaines de l'assurance de biens et de l'assurance responsabilité civile ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer immédiatement une Commission de l'assurance pour étudier le système d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick, y compris la faisabilité d'un système public d'assurance, commission qui présenterait son rapport à l'Assemblée législative dans un délai de 60 jours, et que la Commission de l'assurance soit mandatée pour examiner d'autres options visant à améliorer la protection des consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick dans les domaines de l'assurance automobile, de l'assurance de biens et de l'assurance responsabilité civile.

Motion 3 — M. S. Graham, appuyé par M. MacIntyre, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que le budget annuel du ministère de la Santé absorbe le plus gros pourcentage du budget provincial du Nouveau-Brunswick ;
attendu que le rapport du Comité de l'étude sur les services de santé a souligné la nécessité d'une meilleure reddition de comptes dans le système de soins de santé ;
attendu que le rapport du Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé a confirmé la nécessité d'une meilleure reddition de comptes dans le système de soins de santé ;
attendu que le rapport final de la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada recommande l'adoption de la reddition de comptes comme sixième principe de la Loi canadienne sur la santé ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie l'ajout de la reddition de

comptes comme sixième principe de la Loi canadienne sur la santé et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager d'autres gouvernements à appuyer l'ajout d'un tel sixième principe.

Motion 4 — M. S. Graham, appuyé par M. Murphy, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que, en application du système actuel d'évaluation visant les services en foyer de soins, l'argent gagné et économisé par la famille au fil des ans sera calculé et utilisé pour garder le ou la pensionnaire dans un foyer de soins ;
attendu que le conjoint ou la conjointe n'aura rien à part la résidence familiale et une pension de retraite minime se situant au seuil de la pauvreté ;
attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de la situation ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier la politique pour remplacer l'évaluation fondée sur les actifs par une évaluation fondée sur le revenu pour déterminer le soutien nécessaire pour les services en foyer de soins
et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner les exemptions admises pour le conjoint ou la conjointe qui reste à domicile afin d'éviter la liquidation des actifs.

Motion 5 — M. S. Graham, appuyé par M. MacIntyre, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que les montants maximaux des transferts du Programme de médicaments sur ordonnance de la province pour les personnes âgées au régime de Croix Bleue pour les personnes âgées, qui visent à couvrir les frais des médicaments sur ordonnance, ont été fixés en 1992 à 17 198 \$ pour une personne âgée seule et à 26 955 \$ pour les personnes âgées mariées et que ces montants demeurent inchangés ;
attendu que l'inflation au fil des ans réduit le pouvoir d'achat des gains des personnes âgées ;
attendu que le gouvernement a reconnu un tel fait en incorporant dans ses mesures législatives sur l'impôt provincial sur le revenu une disposition visant à empêcher la non-indexation des paramètres fiscaux ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'examiner la faisabilité d'un rajustement du montant maximal au cours de l'année qui vient pour tenir compte de l'indice d'inflation mentionné ci-dessus pour les années qui se sont écoulées
et que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'envisager l'adoption d'une politique de rajustement automatique des transferts maximaux au titre du Programme de médicaments sur ordonnance de la province en fonction d'un indice d'inflation convenable afin d'empêcher que la non-indexation des paramètres fiscaux ne cause des difficultés aux personnes âgées.

Motion 6 — M. S. Graham, appuyé par M. Branch, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que le nord-est du Nouveau-Brunswick enregistre un déficit au niveau de son

développement économique comparativement au reste de la province;
attendu que le taux de chômage, spécialement le taux de chômage saisonnier, est très élevé dans le nord-est de la province;

attendu que le nord-est de la province connaît un exode de ses jeunes qui partent de la région pour l'université ou pour poursuivre de meilleures perspectives d'emplois;
attendu que la région est touchée par la fermeture imminente de la mine Noranda ;
attendu qu'une infrastructure routière améliorée est vital pour l'économie du nord-est du Nouveau-Brunswick ;
attendu que l'amélioration des capacités du port de Belledune dans son rôle comme pierre angulaire du développement économique du nord-est est grandement reconnu ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement de poursuivre l'établissement de la stratégie de développement économique du nord-est du Nouveau-Brunswick en coopération avec le gouvernement du Canada pour développer l'économie de la région.

Motion 7 — M. S. Graham, appuyé par M^{me} Robichaud, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que les tests administrés pendant de nombreuses années aux élèves du Nouveau-Brunswick des secteurs francophone et anglophone montrent invariablement qu'il y a des possibilités d'amélioration ;
attendu que des recherches montrent qu'une amélioration du rapport élèves-enseignant pendant les premières années a une influence bénéfique sur le rendement scolaire ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la ministre de l'Éducation à améliorer le rapport élèves-enseignant de la maternelle à la 3e année en réduisant le nombre moyen d'élèves par classe d'un élève chaque année pendant quatre ans
et que l'Assemblée législative exhorte la ministre de l'Éducation à améliorer le rapport élèves-enseignant ressource dans chaque district scolaire.

Motion 8 — M. S. Graham, appuyé par M. Murphy, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que 1 enfant sur 500 souffre d'autisme ;
attendu que, dans la cause Auton c. Colombie-Britannique, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu une décision selon laquelle le défaut de la Colombie-Britannique de fournir un traitement efficace à un enfant souffrant d'autisme était une violation des droits de cet enfant en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés ;
attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a en main le rapport intitulé Cadre d'action pour un système de prestation intégrée de services aux personnes autistes au Nouveau-Brunswick, du Comité interministériel sur les services aux personnes autistes, rapport qui a été achevé en novembre 2001 ;
attendu que les chances de guérison maximale diminuent chaque jour pour les enfants du Nouveau-Brunswick qui ne suivent pas de traitement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre immédiatement les recommandations du Cadre d'action pour un système de prestation intégrée de services aux personnes autistes au Nouveau-Brunswick.

Motion 9 — M. S. Graham, appuyé par M^{me} Robichaud, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que le salaire horaire moyen des femmes se situe à 79 % de celui des hommes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Conseil consultatif sur la condition de la femme affirme qu'environ la moitié de l'écart salarial « est due à la sous-évaluation traditionnelle des emplois des femmes, qui sont moins bien rémunérés que bon nombre d'emplois traditionnellement réservés aux hommes » ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit faire preuve de leadership dans le dossier de l'équité salariale ;

attendu qu'il y a encore des parties des services publics auxquelles la Loi sur l'équité salariale ne s'applique pas et qui regroupent des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à modifier la Loi sur l'équité salariale afin qu'elle s'applique à toutes les parties de la fonction publique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à poursuivre activement l'objectif d'assurer que la Loi sur l'équité salariale s'applique au secteur privé.

Motion 10 — M. S. Graham, appuyé par M. Richard, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le premier rapport trimestriel sur le budget de 2003-2004, préparé par le ministère des Finances.

(Réponse déposée le 6 août 2003)

Motion 11 — M. S. Graham, appuyé par M. Burke, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les ressources documentaires, les notes, les imprimés et tout autre document utilisé pour compiler le rapport de l'actuaire préparé par Claudette Cantin et Jacqueline Friedland.

Motion 12 — M. S. Graham, appuyé par M. Burke, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre de détenteurs de police d'assurance qui ont quitté la Facility Association depuis la révision des lignes directrices sur la sélection des risques pour l'assurance automobile (règl. 2003-15), qui est entrée en vigueur le 1er mai 2003.

Motion 13 — M. Carr, appuyé par M. Sherwood, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que, dans sa plateforme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick affecte encore plus d'argent aux soins de santé et aux soins aux personnes âgées ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait plus de médecins et de personnel infirmier que jamais auparavant ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait des périodes d'attente plus courtes pour des services clés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer de dispenser de meilleurs soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

Motion 14 — M. Allaby, appuyé par M. Doucet, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les projets de comté attribués à chaque district du ministère des Transports pour l'année financière en cours.

Motion 15 — M. Williams, appuyé par M. Betts, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que les premiers ministres des provinces et les leaders territoriaux ont été unanimes en réitérant récemment leur demande au gouvernement fédéral d'intensifier ses efforts en vue de devenir un partenaire plus actif dans le renouvellement des soins de santé au Canada ;

attendu que de récents sondages confirment que les Canadiens et Canadiennes sont préoccupés par le niveau actuel du financement fédéral pour la santé et s'inquiètent des effets de son insuffisance sur les services actuels et futurs ;

attendu que le mécanisme de financement annoncé par le premier ministre fédéral le 5 février n'a pas permis de répondre adéquatement au besoin qu'a la population canadienne d'un partenariat durable de financement des soins de santé, tel que l'a demandé la Commission fédérale sur l'avenir des soins de santé au Canada ;

attendu que le gouvernement fédéral demeure dans une bonne position financière et qu'il est clairement en mesure d'honorer maintenant son engagement envers les gens du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative démontre son appui envers de meilleurs soins de santé au Nouveau-Brunswick en demandant au gouvernement fédéral d'augmenter le financement de 2 milliards de dollars en 2003-2004, de 3 milliards en 2004-2005 et de 1 % par année par la suite, jusqu'à ce que la part fédérale atteigne 25 % des dépenses des provinces et territoires pour la santé et les programmes sociaux.

Motion 16 — M. Paulin, appuyé par M. Boudreau, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les projets d'immobilisations et les projets de comté réalisés ou en voie de réalisation par le ministère des Transports dans les régions que

couvrent les comtés de Madawaska, de Restigouche et de Gloucester, aussi appelées les districts 1 et 6, depuis le 21 juin 1999, y compris les projets d'immobilisations et les projets de comté que le ministère des Transports prévoit entreprendre en 2003-2004.

Motion 17 — M. Paulin, appuyé par M. Boudreau, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les plans d'opération ainsi que les budgets de fonctionnement des parcs qui sont sous la direction du ministère des Parcs et du Tourisme ainsi que du ministère des Ressources naturelles depuis le 21 juin 1999.

Motion 18 — M. Stiles, appuyé par M. MacDonald, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que, dans sa plate-forme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait le taux d'impôt sur le revenu des particuliers le plus bas dans l'est du Canada ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait le taux d'impôt pour les petites entreprises le plus bas de l'ensemble du Canada ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait le seuil d'exonération d'impôt pour les personnes à faible revenu le plus haut de l'ensemble du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer d'offrir, de façon prudente et raisonnable, des impôts réduits pour la population du Nouveau-Brunswick.

Motion 19 — M. Targett, appuyé par M. Lamrock, proposera, le mardi 5 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports concernant les terrains expropriés pour la nouvelle route à quatre voies entre Longs Creek et Pokiok, y compris le nom des propriétaires, la superficie des terrains achetés et les montants payés.

Motion 20 — M. Holder, appuyé par M. C. LeBlanc, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que, dans sa plate-forme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick consacre encore plus d'argent à l'éducation, aux universités, aux étudiants et aux étudiantes ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que les enfants du Nouveau-Brunswick soient tous capables de lire avant la fin de la 2^e année ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait plus de personnel enseignant et de ressources dans les salles de classe ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du

Nouveau-Brunswick à continuer de dispenser une éducation de qualité à la population du Nouveau-Brunswick.

Motion 21 — M. Murphy, appuyé par M. Richard, proposera, le mardi 5 août 2003, la résolution suivante :

attendu que, en mars 2002, Waleed Arif, un jeune autiste, a été placé à Centracare ;
attendu que la décision de placer M. Arif à Centracare allait à l'encontre des recommandations de son propre médecin, de son propre psychologue et de son propre psychiatre ;
attendu que le personnel de Centracare a mis en doute la pertinence de ce placement ;
attendu que l'état de santé de M. Arif s'est visiblement détérioré depuis son placement à Centracare ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à retirer Waleed Arif de Centracare et à lui fournir le traitement requis par son état de santé.

Motion 26 — M. Boudreau, appuyé par M^{me} Robichaud, proposera, le jeudi 7 août 2003, la résolution suivante :

attendu que les élèves se font intimider dans leurs écoles ;
attendu que l'intimidation existe à tous les niveaux scolaires dans les écoles du Nouveau-Brunswick ;
attendu que l'intimidation a de graves répercussions sur l'estime de soi ;
attendu que les élèves doivent apprendre à faire face au problème ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande fortement au gouvernement d'ordonner au ministère de l'Éducation de tenir chaque année scolaire, dans chaque école de la province, des colloques sur la façon de composer avec les auteurs d'intimidation.

Motion 27 — M. Targett, appuyé par M. Foran, proposera, le jeudi 7 août 2003, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a exposé un certain nombre d'engagements envers la population du Nouveau-Brunswick pendant la dernière campagne électorale ;
attendu que des réductions sont maintenant imminentes aux ministères ;
attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont chargé le gouvernement de respecter ses engagements ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter à la Chambre un plan et un calendrier globaux pour la mise en oeuvre des engagements en question.

Motion 28 — M. Doucet, appuyé par M. S. Graham, proposera, le mardi 12 août 2003, qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les notes de service, le courrier électronique et les rapports relativement à un projet proposé de production d'énergie

électrique dans la région de Belledune.

Motion 29 — M. Branch, appuyé par M. S. Graham, proposera, le mardi 12 août 2003, la résolution suivante :

attendu que notre population des régions rurales du Nouveau-Brunswick a exprimé son rejet du plan du gouvernement visant l'ajout d'un autre palier de gouvernement et ayant comme programme caché l'imposition d'un fardeau fiscal additionnel que cette population n'a pas les moyens de supporter ;

attendu que le gouvernement actuel a clairement déclaré son intention de faire payer entièrement à même l'impôt foncier des régions rurales les services de transport et de maintien de l'ordre que dispense la province dans les secteurs du Nouveau-Brunswick non constitués en municipalités ;

attendu que l'assiette fiscale des secteurs du Nouveau-Brunswick non constitués en municipalités ne peut pas couvrir de tels coûts sans une hausse importante du taux de l'impôt foncier ;

attendu que les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick assument déjà une partie des coûts des transports par le truchement de la taxe sur l'essence, dont les recettes, selon les dires du gouvernement actuel, sont affectées entièrement au budget du ministère des Transports ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à abandonner son plan visant à augmenter le taux d'impôt foncier de base dans les régions rurales pour couvrir l'ensemble des coûts des transports et du maintien de l'ordre dans les secteurs du Nouveau-Brunswick non constitués en municipalités et à abandonner son plan visant à créer un palier d'administration municipale dans les régions rurales, assorti d'un impôt foncier additionnel.

MOTIONS RÉGLÉES

Motion 31 — M. S. Graham. Rejet de la motion le 7 août 2003.

PÉTITIONS

- 1, M. S. Graham — présentée le 30 juillet 2003.
- 2, M. Allaby — présentée le 30 juillet 2003.
- 3, M. Doucet — présentée le 30 juillet 2003.
- 4, M. Murphy — présentée le 30 juillet 2003.
- 5, M. S. Graham — présentée le 1^{er} août 2003.
- 6, M. Branch — présentée le 5 août 2003.
- 7, M. Branch — présentée le 5 août 2003.

8, M. Branch — présentée le 5 août 2003.

9, M. Jamieson — présentée le 7 août 2003.

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 **De :** M. Ronald Ouellette, député

À : l'hon. M. Huntjens,
ministre des Services familiaux et communautaires

La date du 15 août a été fixée pour sortir les résidents et résidentes du Foyer Morel et Lisa Leclerc de Grand Sault. Ce déménagement sera certainement difficile pour certain des résidents.

Est-ce que le ministère a fait des démarches avec les familles des résidents afin d'assurer que le déménagement des résidents du Foyer Morel se déroule dans l'ordre?

Est-ce que les résidents se sont trouver un autre foyer qui est prêt à les accueillir, dès le 15 août et est-ce que ces nouveaux foyers sont situés à un endroit qui est convenable pour ces gens?

Loredana Catalli Sonier,
greffière de l'Assemblée législative